

UN CANON ÇA VA DEUX OU TROIS..... BONJOUR LES DEGATS¹ !

Depuis 1762, les forces nationales corses assiègent, aussi bien par la terre que par la mer, Saint-Florent, ville charnière entre la région du Nebbio et celle du Cap Corse, aux mains de la République de Gênes.

En mai 1763, "le commandant du fort de Fornali occupé par les Corses Rebelles dans le golfe de St Florent, a eu l'insolence de faire arrester un Pink François commandé par le capitaine Cauvy de Cannes et apres l'avoir retenu pendant plusieurs jours sous ce fort ou il a été obligé de se réfugier, il l'a enfin fait visiter avec violence sous pretexte qu'il etoit chargé pour le compte des genoïs".

En effet, le chargement¹ appartient pour moitié à un génois : le sieur Boggiano, d'Alassio, bourg de la rivière occidentale de Gênes.

Le consul de France à Gênes, François Regny, alerte immédiatement le Duc de Choiseul, ministre des Affaires Etrangères. Celui-ci adresse aussitôt, un courrier, émis de Versailles, le 8 juin 1763, à M. de Bompar, Commandant de la Marine à Toulon, transmettant les ordres du Roi, Louis XV :

"... La conduite que les rebelles (traduisez : les corses) ont tenue en cette occasion est un attentat contre le Pavillon du Roy, Sa Majesté desire que pour les punir d'avoir osé le commettre, vous fassiez partir à la reception de ma lettre Deux des quatre chebecks² armez, pour aller bruler ou couler bas dans le port de Fornali quelques batiments qui leur appartiennent... Cette expedition doit estre prompte et secrette..."

Le plan établi doit permettre de porter un sérieux coup aux prétentions des corses. Les chébecs, une fois leur attaque portée devront rallier Toulon, ravitailler et repartir aussitôt pour rejoindre M. du Moriez qui croise, entre Gênes et la Corse, avec son escadrille, composée de deux frégates et deux chébecs.

Le 18 juin 1763, un corse servant de pilote, Joseph Sagi, est embarqué à Saint Florent. Le 19 juin 1763, les deux chébecs sont en vue de Fornali, l'attaque est imminente. Le premier d'entre eux, "Le Séduisant", commandé par M. du Bourguet, s'apprête à détruire une galiote et deux chaloupes et ... catastrophe :

"... Deux canons sont réduits en éclats et un troisième dont l'affut mis en morceaux des la première et la seconde volée tirées...ont tués ou mutilé près de 30 hommes de l'Equipage..."

C'est l'échec !

Les deux chébecs rallient Toulon et débarquent 29 victimes. Dans les semaines qui suivent, l'on dénombre 5 tués et 24 blessés.

Le Duc de Choiseul, accuse réception des lettres expédiées par M. de Bompar les 21 et 23 juin 1763. De Versailles, le 1er juillet 1763, il fait part de ses sentiments, de ses doutes et dicte les ordres du Roi :

"... Un aussi triste evenement m'a fait d'autant plus de peine que j'attendois de cette expedition un succes plus favorable... mais il me semble que le second chebeck (Le Cameleon) auroit pu suppléer au premier et detruire la galiote et les deux chaloupes sur lesquelles cet officier (M. du Bourguet) avoit commencé à faire tirer... Mais quoique l'Expedition n'a pas eu le succes que l'on s'en etoit promis, comme il convient de n'en pas rester la apres l'avoir entamée, l'intention du Roy est si vous avez dans le port quelques batiments propres à la continuer, que vous les fassiez tout de suite armer et que vous en donniez le commandement à des officiers de la bonne volonté desquels vous soyez assuré..."

Seule satisfaction : " Quant aux deux Corses Rebelles³ que M. du Bourguet a amenez avec lui à Toulon vous les y ferez garder en prison jusqu'à nouvel ordre". Ainsi, ils seront enfermés

¹ *Un canon ça va, deux ou trois bonjour les dégats*, A Cronica, Le journal de l'histoire du Cap Corse, N°3 hors série, « Les capcorsins dans le mouvement national Corse, 1729-1768 », septembre 1995, Association Petre Scritte.

dans les cachots souterrains de la Tour Royale de Toulon, dite "Grosse-Tour", prison militaire et "politique".

Choiseul insiste : "... Mais comme la conduite que ceux de leur parti (les corses) tiennent à l'égard des batiments françois merite d'estre punie, le Roy desire que vous ordonniez à l'officier qui commandera les Batiments que vous pourrez faire armer, d'attaquer et de prendre ou couler bas ceux de leurs Batiments qu'ils pourront rencontrer et de ramener leurs Equipages à Toulon où vous les retiendrez jusqu'à ce que je vous aye expliqué les intentions de Sa Majesté à leur égard..."

Un post scriptum envisage même d'utiliser les galères que l'on arme à Marseille.

Le 26 juin 1763, M. de Bompar, informe la Cour des essais effectués par M. de Missiessy sur des canons : "... Je fus informé qu'il a crevé quatre pièces à cette épreuve, quelles sont de la même fabrique que celles qui ont crevé sur Le Séduisant, que la matiere en est toujours aussy mauvaise, et qu'il y avoit beaucoup de danger a faire usage des canons qui proviennent de la même fourniture..."

Le 22 juillet, deux autres chébecs, Le Requin et Le Serpent, commandés par M. de Thorenc et Marin, lieutenants de vaisseau, font route vers Fornali.

Nouvelle bévue ! En effet, si l'expédition peut être qualifiée de succès (la galiote corse a pu être détruite), le 23 juillet, un canon a de nouveau explosé sur Le Requin. Malgré tout les deux chébecs pourront rentrer à Toulon et leur commandant soulignera "... La résistance que l'on y a trouvé de la part des corses...". Pour preuve, 4 hommes décèderont dans l'expédition et 30 d'entre eux seront blessés.

Le 12 août 1763, le Roi accorde des récompenses aux officiers et équipages : double mois en appointements-table et solde, gratifications pour les veuves et orphelins, blessés mutilés et non mutilés. Les équipages de la première expédition en bénéficieront sauf pour ce qui concerne les appointements.

M. de Bompar informe Choiseul, le 8 septembre 1763, du décès du S. de Martin Crochans, garde de pavillon, blessé lors de la dernière attaque.

Le 19 octobre 1763, M. le capitaine de Fabry demande "... Que l'on fit éprouver les canons qui leur sont destinés...". M. de Missiessy y procède "... d'où il est résulté qu'il a crevé trois canons du calibre de 18 marqués B.E. aux tourillons qui se sont mis en une infinité d'éclats et dont les culasses se sont brisées en plusieurs morceaux..."

Une enquête est menée. Les mêmes forges ont fourni de très bons canons. Il y a donc tout lieu de mettre en cause ... la négligence des ouvriers !

Le 11 février 1764, le Duc de Choiseul peut affirmer que : "... Les canons crevés l'an dernier proviennent de la forge de Boursolle...". Le service du Roi n'y sera donc plus client.

Toutefois, le 23 février 1764, Choiseul écrit de Versailles pour indiquer que "... Les canons de fer des calibres 36, 24, 18 et 12 ont été diminués de longueur...". La même opération est à réaliser pour ce qui concerne les canons de calibres 8, 6 et 4.

Les deux corses enfermés à la Grosse-Tour seront libérés plus d'un an après leur arrestation, soit peu après le 22 juillet 1764, "... Sa Majesté ne jugeant pas à propos de les y faire detenir plus longtemps...". Ils seront remis entre les mains de M. de Petriconi, capitaine au Royal Italien.

Il est vrai que le Roi, tout en occupant Paoli avec un de ses émissaires (Valcroissant), négocie ce qui deviendra le deuxième Traité de Compiègne et prépare déjà le passage de sept de ses bataillons en Corse (les ordres destinés au commandant de la marine à Toulon seront donnés le 1er septembre 1764, afin d'amorcer les préparatifs). Il s'agit dès lors, pour Sa Majesté Très Chrétienne, de donner des gages de bonne volonté et d'endormir la méfiance de Paoli. En effet, est-il besoin de rappeler que la relation que nous avons faite est contemporaine du siège de Furiani⁴, qui dura 45 jours, du 5 juin au 19 juillet 1763, et dont l'épilogue défavorable aux Génois leur fait abandonner les places occupées (les présides), renoncer aux actions armées et engager une négociation qui aboutira au Traité de Versailles !

Cet épisode, au demeurant fréquent, voire banal pour l'époque, a entraîné des événements militaires et maritimes insoupçonnés. Il démontre, toutefois, que la plus grande puissance d'Europe n'est pas restée indifférente et a engagé sans délai une part importante de ses moyens navals en Méditerranée. Enfin, il fait pièce de la thèse, émise par certains historiens,

suivant laquelle la France, mettant en doute la capacité des forces navales corses, ne se serait livrée, pour la période précédent 1767, qu'à quelques escarmouches à l'encontre de la Nation Corse.

Jacques DENIS

¹ Le chargement consistait en du blé, dont l'autre moitié était la propriété d'un commerçant de Sassari en Sardaigne.

² Sciabecco : terme de marine. Nom dérivé du Stambecco ou bouc sauvage pour la forme de sa carcasse, résistant à la mer, d'une jauge de 150 à 300 tonneaux. (A. GUGLIELMOTTI - Vocabolario marino e militare, Roma, 1889). Les corsaires barbaresques, surtout pendant les mois d'hiver, se servaient de ce bâtiment, pour donner la chasse aux bâtiments légers qui ne pouvaient tenir la mer. Il était armé de plusieurs canons : 20 à 28 pièces. En 1768, Le Séduisant est signalé armé de 20 pièces de canons, avec un équipage de 220 hommes.

³ Le consul de France à Gênes, dans un de ses courriers, indique ni plus ni moins qu'il s'agit des deux commandants de la Tour de Fornoli et de celle de la Mortella ("l'un desquels est le neveu du célèbre Boccascompe, chef de parti. Ces deux corses sont les principaux fauteurs de la piraterie corse dirigée par le pirate Gibba"). Choiseul, de Bompar et M. du Bourguet passent sous silence une telle importance des prisonniers. Il sont tout simplement des marins pris au cours du naval engagé par les chebecks lors de la première expédition.

⁴ Action menée par la République de Gênes contre les corses. En effet, Furiani est un site stratégique, en quelque sorte "le pendant" de Saint-Florent, pour la côte orientale.